



École Lucille-Teasdale
3975, rue Bouchette
Montréal (Québec) H3S 2X1
Téléphone : 514 736-8900
Télécopieur : 514 736-8901

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Lucille-Teasdale
25 avril 2023 à 18h

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Lucille-Teasdale, tenue le 25 avril à 18h en présentiel.

PRÉSENTES :

Mme Marie Koné
Mme Jessica Eugénio
Mme Maria Esther Chilquillo
Mme Pascale Hanous
Mme Martine Perron
Mme Maria Popescu

Formant quorum sous la présidence de Mme Marie Koné,

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :
Madame Héléna Da Costa, Directrice

SONT ABSENT(E)S :
Mme Anastassia Burova
Mme Zohra Dib
M. Pitchacaren (parent substitut)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Vérification du quorum : 17h57

La directrice déclare la réunion ouverte :18h

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 28 mars 2023

Adoptée à l'unanimité

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

4. **Suivis au procès-verbal du 28 mars 2023 :**

- Suivi auprès de Fotoplus : La direction en présence de Mme P. Hanous ont communiqué et parlé avec le responsable de Fotoplus concernant l'attitude d'une des photographes envers les élèves. Elle est une nouvelle employée au sein de l'équipe et le responsable fera le suivi auprès de la personne concernée.
- Version word transmise pour la consultation des critères de sélection d'une direction.
- Consultation par Mesdames Perron et Koné auprès des membres pour les critères de sélection d'une direction (point 7.3).

5. **Parole au public**

Demande de Mme Maude Pollender (enseignante et déléguée syndicale) : Mme M. Pollender fait la lecture d'une lettre devant le CE concernant la négociation nationale de la prochaine convention collective des enseignants.

6. **Points d'information**

6.1 **Projet éducatif : suivis**

Mme H. Da Costa informe le CE des décisions prises par l'équipe école suite à la journée pédagogique institutionnelle du 21 avril 2023. L'équipe école a décidé comme objectif de diminuer le nombre d'élèves vulnérables en français lecture et comme cible de diminuer de 5% le nombre d'élèves vulnérables en lecture.

La prochaine étape sera pour le CE d'approuver le projet éducatif. Nous sommes en attente que la plateforme soit prête pour la consignation et l'approbation du CSSDM avant le dépôt au CE.

6.2 **Calendrier scolaire 23-24**

Madame H. Da Costa informe le CE que le point sera reporté au prochain CE car l'école a finalement reçu les informations manquantes afin que les enseignants puissent procéder à leur consultation qui aura lieu le jeudi 27 avril.

6.3 **Retour sur la consultation auprès des élèves**

Mme H. Da Costa présente les résultats des deux consultations : insultes reçus par les élèves via Internet et participation des élèves à des activités parascolaires. La première consultation était en lien avec notre cible de 5% de diminution dans le cadre de notre plan de lutte 22-23, notre cible a été atteinte et même dépassée. La deuxième consultation démontre la participation des élèves ainsi les intérêts des élèves pour des activités parascolaires. Cette consultation nous permettra de guider nos actions pour le choix d'activités à mettre en place pour 23-24.

La direction nous présente aussi le résultat du sondage mené auprès des parents concernant la publicité et les activités proposées aux parents pour diminuer le temps des enfants devant les écrans. Nous avons reçu 59 réponses et la direction présente les résultats pour chaque question.

6.4 Services complémentaires 2023-2024

Mme H. Da Costa présente les services complémentaires 23-24 (document transmis préalablement). Il y avait une coquille sur le document pour le service de soutien linguistique et c'est bien 2,5 jours accordés par le CSSDM.

7. Points de décision

7.1 Sorties ou activités éducatives

Aucune nouvelle activité ou sortie.

7.2 Photo des finissants 23-24

Après discussion, les membres du CE sont d'accord que Fotoplus réalisent la photo des finissants pour 2023-2024. Les parents sont satisfaits des photos reçus des finissants. La direction peut donc procéder à la réservation de la date.

Adoptée à l'unanimité

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

7.3 Critères de sélection d'une direction (formulaire à compléter)

Mme M. Perron informe que peu de membres ont transmis de l'information en lien avec le questionnaire. Mme M. Perron a fait la lecture du contenu et celui-ci a été accepté. Mme H. Da Costa et Mme M. Koné transmettront le formulaire au bureau de la direction générale.

Adoptée à l'unanimité

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

7.4 Code de vie 2023-2024

Mme H. Da Costa informe le CE que du côté école, aucune modification ne sera apportée. Il est proposé que le code de vie demeure tel quel pour 2023-2024. Les membres du CE acceptent.

Adoptée à l'unanimité

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

7.5 Budget de fonctionnement du CE

La direction fait un rappel que le 400\$ est toujours disponible et informe de nouveau des dépenses possibles. Le CE demande à la direction de valider de nouveau auprès du CSSDM s'il y a d'autres usages possibles et surtout si le montant peut être utilisé pour des activités étudiantes ou sorties avec l'accord du CE.

La direction fera le suivi auprès du service des ressources financières et informera le CE à la prochaine séance.

8. Correspondance (Mme M. Koné)

Madame Koné nous informe qu'elle n'a pas reçu de correspondance.

9. Rencontre de la déléguée au comité de parents du CSSDM/ Mme A. Burova, substitut

Madame Burova est absente au CE ce soir, donc pas de suivi.

10. Varia- Points divers : aucun

11. Date de la prochaine rencontre

Le mardi 23 mai à 18h en présentiel.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 18h55

Présidente
Mme Marie Koné

Directrice
Mme Hélène Da Costa